Budget 2000 : section III

1998/2186(BUD) - 03/08/1999 - Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget

Dans sa lettre rectificative n°1 à l'avant-projet de budget (APB) 2000, la Commission amende l'APB en demandant 150 nouveaux emplois pour l'exercice 2000. Ces emplois visent principalement à renforcer la gestion financière des programmes et actions communautaires sans préjuger des demandes complémentaires que pourrait présente la Commission (notamment, eu égard à la création de l'OLAF). Une large partie d'entre eux sera destinée à la gestion de programmes et/ou actions dans le domaine des relations extérieures, notamment pour le Service commun Relex (relations extérieures) et pour les Délégations, en vue de faciliter le processus de déconcentration et de décentralisation dans la mise en oeuvre des programmes communautaires. Un certain nombre d'emplois sera assigné à la gestion des instruments pré-adhésion, relatifs aux pays associés d'Europe centrale et orientale, gérés par des DG non-Relex. Enfin, il s'agit également de répondre aux besoins prioritaires dans le domaine des politiques internes, notamment la gestion financière des programmes. La disponibilité de listes de lauréats de concours de catégorie A en 1999 et début 2000 permettra d'accélérer le recrutement relatif aux nouveaux emplois. En conclusion, le besoin net d'emplois, sur lequel porte cette lettre rectificative se chiffre à 150 emplois dont 120 au siège et 30 en délégation (110 postes A et 40 postes B), pour un budget total supplémentaire de 12,047 millions d'euros. Tous les emplois concernés sont des emplois permanents. À noter, par ailleurs, que la Commission a également l'intention de poursuivre le mouvement de transformation de 60 postes temporaires (40 emplois A et 20 emplois B) en postes permanents (cette opération n'ayant aucune incidence budgétaire).